



Programme et conditions de la formation

«Devenez animateur, animatrice d'un jardin partagé»

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public.

Leurs rôles sont de plus en plus importants dans les politiques publiques, en raison de leurs fonctions sociales et environnementales.

Ce sont des lieux de vie, de convivialité, où des habitants se retrouvent pour :

- cultiver des fruits et des légumes de qualité,
- prendre soin de leur santé,
- sortir de leur isolement,
- verdir les environnements urbains,
- promouvoir des dynamiques citoyennes au sein d'un quartier....

Le jardin est souvent, par nature et parce qu'il est un espace beau et agréable, un lieu d'ancrage pour des événements ou des activités :

- programmes éducatifs et environnementaux,
- bénévolat, apprentissages,
- insertion sociale,
- bien-être thérapeutique, accessibilité aux personnes handicapées...

2/ Il existe des centaines de jardins partagés en France et en Europe. Ils permettent de lutter contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité. Car jardiner, c'est tout d'abord prendre soin d'une petite oasis de verdure dans un monde toujours plus recouvert de béton.

Les jardins partagés, ce sont des lieux vivants où l'on

- pratique le jardinage vertueux selon des méthodes agro-écologiques (travail sur sol vivant, pas d'utilisation de produits chimiques...)
- respecte le sol et les micro-organismes qui le composent,
- diminue l'empreinte écologique en cultivant des fruits et légumes locaux et durables,
- favorise la biodiversité animale et végétale...

En résumé, on comprend mieux l'importance des jardins partagés urbains et ruraux qui répondent à des besoins urgents et vitaux, d'un point de vue alimentaire (manger sainement), social (création de lien social à travers une activité productive conviviale ; entraide et solidarité intergénérationnelle...), économique (gratuité des fruits et légumes, consommation responsable et locale...), environnemental (renouer avec le monde vivant ; agrobiologique et permaculture, produire plutôt qu'importer...), et d'éducation populaire (transmission des connaissances sur notre environnement, échanges de bonnes pratiques, gestion participative...).

Cependant, on constate que de nombreux jardins partagés voient le jour mais que **beaucoup d'entre eux périssent ou végètent car la tâche est rude !** Bien que le jardinage soit le point central, on vient de voir que les jardins partagés proposent de nombreuses activités et rendent même des missions de service public qui incombent normalement aux collectivités territoriales ou aux acteurs de l'action sociale.

Devant la multitude des tâches et la diversité des acteurs, les difficultés d'ordre organisationnel et fonctionnel surviennent et mettent en péril les jardins partagés.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

BUT DE LA FORMATION

Apporter des connaissances et donner des compétences à toute personne impliquée dans la vie d'un jardin partagé existant ou en devenir, en vue de le rendre pérenne.

La formation présentée ici a été conçue au niveau européen sur des fonds Erasmus+ et dénommée *Gardeniser* par contraction des mots garden (jardin) et organiser (organisateur). Elle donne accès au brevet gardeniser.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'animer un jardin partagé, quel que soit le type de jardin, en utilisant les outils de l'éducation populaire et les connaissances requises pour l'obtention du brevet de gardeniser.

En particulier il sera capable :

- d'approfondir la compréhension **des enjeux des jardins partagés**,
- d'écrire **la charte du jardin** avec les acteurs : cadre sécurisant et de confiance,
- d'identifier **les besoins des bénévoles**, y répondre, se mettre en situation (jeux de rôle...),
- d'être à **l'écoute des différents publics** (donneur d'ordre, bénévoles, salariés, visiteurs...),
- d'organiser des temps d'échanges et de communication : favoriser **la structuration du groupe**,
- de proposer des **activités** dans différents contextes,
- de connaître les différentes étapes de la **gestion de projet**,
- d'utiliser les outils de **conception d'un jardin**.

Public visé

- bénévoles présents dans des jardins partagés existants ou en cours de création.
- habitants impliqués dans la création d'un jardin
- techniciens d'une commune et/ou d'une structure rattachée (Centre social, CCAS...) impliquée dans un projet de jardin
- élus de la commune,
- toute autre structure porteuse d'un projet de jardin partagé (établissement d'enseignement, association, entreprise, maison de retraite, FJT...)

PLAN DE LA FORMATION

1 / L'animation repose sur trois piliers qui sont au cœur de la formation :

- Histoire et typologie des jardins partagés (missions, gouvernance...)
- Savoir animer un jardin avec différents acteurs (collaborer avec les bénévoles et salariés ; rôles, fonctions de chacun...)
- Pouvoir assurer sa viabilité financière et la pérennisation du jardin (outils administratifs financiers et d'évaluation).

2/ L'approche théorique est suivie d'un stage pratique d'une durée de 3 jours au sein d'un jardin partagé local.

3/ A l'issue des formations théoriques et pratiques, les participants qui le souhaitent pourront passer un test en ligne pour obtenir le brevet d'animateur, d'animatrice de jardins partagés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes participatives : appel à connaissances, travail de réflexion en sous-groupes, prise de parole.
- La formation fait appel à l'intelligence collective : les stagiaires sont à la fois participants et contributeurs. Les phases de co-construction, de coopération ainsi que les outils d'animation utilisés sont transposables à tout projet et en particulier au jardin partagé. Les trois modules qui la composent sont abordés de manière coopérative, participative et en toute transparence.

CONDITIONS

La formation théorique se déroule sur 5 jours. Elle sera suivie d'un stage pratique de 3 jours consécutifs ou pas.

Cette formation est offerte par la fondation DAHER, donateur privé et mobilise les ressources du CLAB (salariés, bénévoles et infrastructures).
Seuls les frais de restauration et de déplacement restent à votre charge.

Elle bénéficie également du FDVA1.

Pour votre information, le coût de la formation est évaluée à 400€/personne.

Le CLAB étant une association reconnue d'intérêt général, les participants à la formation devront s'acquitter de l'adhésion annuelle 2023-2024 :

- Adhésion individuelle : 15€
- Adhésion entreprise ou collectivité : 100€
- Adhésion association : 20€

Dès le versement de votre cotisation, vous recevrez un reçu fiscal déductible des impôts.

✚ **Lieu : Jardin-Verger Conservatoire, 3bis route du Bois 64510 ASSAT.**

✚ **PROCHAINE SESSION DE FORMATION : 22-23 et 28-29-30 septembre 2023**

✚ **Date limite d'inscription : 8 septembre.**

✚ **Nombre de places limité à 7 personnes.**

✚ **Moyens humains et matériels**

Moyens humains :

- Florence Bacou, directrice du CLAB, également animatrice en agro-écologie et formatrice Gardeniser Pro en 2019 et Gardeniser Plus en 2020 (formatrice de formateurs)
- Christine Tisnérat, formatrice Gardeniser Pro en 2020, 2021 et 2022
- Monika Metzger, formatrice Gardeniser Pro en 2020, 2021 et 2022

Moyens matériels : le jardin-verger Conservatoire ; salle de réunion équipée, support de formation.



* * * * *